

La MJC théâtre Prémol, située à Grenoble, recherche

ANIMATEUR.TRICE SECTEUR JEUNESSE, DIRECTEUR.TRICE ALSH

Dans le cadre d'un remplacement pour congé maternité, l'animateur.trice jeunesse, sous la responsabilité hiérarchique du responsable de secteur et du directeur de l'association, animera le secteur jeunesse (11-17 ans) de la MJC.

Principales missions :

- Élaborer le programme d'animation.
- Diriger les temps d'ALSH
- Faire émerger les initiatives et projets des jeunes et les placer en situation d'acteurs dans la conduite de projet et dans la vie de la MJC.
- Encadrer les jeunes sur des temps libres, des temps d'activités programmés et des séjours.
- Être garant.e de la gestion du matériel pédagogique et de la bonne utilisation des équipements.
- Participer aux instances internes et partenariales.
- Communiquer auprès des jeunes, des familles et des partenaires.

Compétences et qualités requises :

- Bien connaître l'environnement social des quartiers prioritaires en politique de la ville.
- Savoir identifier et prendre en compte les caractéristiques des publics accueillis, leurs besoins et motivations.
- Maîtriser les fondamentaux des activités supports dans les domaines des activités techniques et de pleine nature, des activités culturelles et d'expression, et des activités physiques.
- Savoir rédiger un projet pédagogique.
- Être capable de définir et maintenir un cadre avec les jeunes et savoir gérer des conflits.
- Être imaginatif et créatif dans les propositions d'animations.
- Travailler en équipe.
- Savoir gérer le budget de son action.
- Bien connaître la législation et la réglementation des ACM.
- Être à l'écoute et créer des relations de confiance avec les jeunes, les parents, les partenaires.
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les situations courantes de la vie professionnelle.

Profil – Formation :

Obligatoire :

- Diplôme permettant l'animation et la direction d'un Accueil collectif de mineur permanent.
- Niveau de formation : minimum niveau 4, BPJEPS ou équivalent (avec UCC de direction).
- Expérience confirmée dans le domaine de l'animation.
- Permis B.

Conditions :

Temps complet avec modulation, CDD de 3 mois minimum + tuilage et possibilité de prolongation si congé parental, salaire sur la base de la Convention collective nationale de l'animation avec reconstitution de carrière, classification D, soit 1872 euros brut minimum.

Poste à pourvoir pour mai 2019

Adresser CV et lettre de motivation avant le 25 avril 2019 :

Maison des jeunes et de la culture théâtre Prémol

Madame la Présidente - 7 rue Henry Duhamel 38100 GRENOBLE

contact@mjctheatrepremol.fr

www.mjctheatrepremol.fr

Renseignements : auprès du directeur au 06 07 71 67 23